

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

Tridi 23 nivôse, an V.

( Jeudi 12 Janvier 1797 ).

*Nouvelles des mouvemens de l'ennemi du côté d'Huningue. — Arrivée à Bâle des contingens des différens cantons helvétiques. — Discours de M. Pitt sur le message du roi relatif à la rupture des négociations. — Reflexions de Lacretelle le jeune sur la révolution. — Motion d'ordre pour faire prêter le serment de haine à l'anarchie avec celui de haine à la royauté. — Résolution sur cet objet.*

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,  
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

### ANGLETERRE.

De Londres, le 31 décembre.

Après la lecture du message du roi sur la rupture des négociations, M. Pitt prit la parole & fit la motion de l'adresse ordinaire au roi pour le remercier de la communication du papier, & l'assurer des dispositions de la chambre à soutenir de tous ses moyens les mesures nécessaires à la poursuite vigoureuse de la guerre. Le ministre employa tous les ressorts de son éloquence à provoquer l'orgueil national & à exciter l'indignation de tous les Anglais contre la conduite du directoire de France à l'égard de leur ministre de paix. Il remonta à l'origine de la négociation, & au dédain avec lequel le directoire reçut une note amicale de l'ambassadeur danois, qui demanda un passe-port pour un ministre que sa majesté se proposoit d'envoyer en France pour y traiter de la paix. Il suivit tous les progrès de la négociation du lord Malmesbury, & analysa les communications réciproques qui eurent lieu; il attaqua l'objection du directoire, tirée des loix constitutionnelles de France, & relative à la cession de quelques-unes de ses conquêtes; comme si ce n'étoit pas, dit-il, *insulter tous les principes de droit public que de prétendre regarder avant la paix comme territoire national les pays qu'on a conquis dans une guerre qui n'est pas terminée.* Il mêla dans son discours l'ironie à l'indignation; mais il ne garda aucune mesure en relevant l'insolence & l'impéritie de ceux qui, dans une négociation aussi importante & aussi compliquée, demandent à une puissance son *ultimatum* sur les demandes qu'elle a à faire, avant d'avoir discuté une seule des premières propositions mises en avant; avant qu'elle eût rien proposé elle-même. Il finit par s'égarer sur la proposition de continuer la négociation par des couriers. « Je suis bien persuadé, dit-il, qu'il n'y a dans cette chambre aucun membre qui pût demander que les ministres de sa majesté se soumissent à une démarche si humiliante; je suis sûr

qu'il n'y a dans le conseil de sa majesté aucun ministre qui voulût s'abaisser à signer un tel ordre. Je dirai plus; j'aime à croire qu'il n'y a dans l'empire britannique aucun sujet de sa majesté assez vil pour remplir, en pareil cas, les fonctions de courier.

Cette péroraison parut faire beaucoup d'effet sur la chambre. La motion fut attaquée par le célèbre avocat Erskine, & plus fortement encore par M. Fox, qui s'attacha cependant moins à attaquer le ministère sur le cours de la dernière négociation que sur sa coupable négligence à profiter des occasions favorables qu'il avoit eues précédemment pour négocier une paix honorable & utile. Il proposa en conséquence un amendement à l'adresse, dont l'objet étoit de prier le roi d'autoriser les communes à entamer une recherche des causes qui ont pu déterminer la conduite criminelle des ministres, & entraîner la nation dans l'abîme de maux & de dangers où la précipite la rupture des négociations.

Cet amendement, qui étoit plutôt une récrimination, n'est qu'une combinaison de parti, dont l'auteur lui-même n'attendoit aucun succès; mais l'esprit de l'opposition, dans ce pays-ci, est de combattre toujours, même sans espérance de vaincre. L'amendement mis aux voix fut rejeté à la majorité de 212 voix contre 37. Cette diminution dans les voix de l'opposition montre la faiblesse du parti & l'ascendant du ministère.

La nouvelle de l'apparition des français a eu quelque influence sur le commerce. Les négocians de la ville de Corke ont arrêté d'envoyer une circulaire à leurs banquiers, pour les inviter à suspendre tout paiement pour leur compte, excepté ce qui seroit absolument nécessaire pour le salaire des ouvriers & des manufacturiers. La même mesure avoit été proposée à Dublin, mais les négocians de cette dernière ville n'ont pas jugé que le danger fût assez pressant pour porter un semblable coup à leur crédit, & ils l'ont ajournée indéfiniment.

Toutes les troupes réglées se sont mises en marche pour la partie occidentale d'Irlande. Les corps de volontaires font le service des garnisons à Corke & à Dublin; plusieurs de ceux-ci ont supplié le lord lieutenant de leur permettre de faire le service de la troupe de ligne; tous les chariots & toutes les voitures sont mis en réquisition;

enfin tous les habitans, quelle que soit d'ailleurs leur opinion politique, offrent le tableau de la plus parfaite loyauté, & témoignent tous également le desir de combattre l'ennemi commun. On n'a pas aperçu dans tout le pays environnant le moindre mouvement, la moindre disposition dans aucune affreux. Cette baie est mémorable par le combat naval qui eut lieu en 1689, entre la flotte française & la flotte anglaise, & le débarquement que les français y firent pour soutenir les droits de Jacques II contre son heureux rival Guillaume III.

L'amiral Jervis est arrivé à Lisbonne, le 22 décembre, après avoir perdu deux vaisseaux le *Courageux* & le *Bombay-Castle*, de 74 chacun.

Le premier a été arraché de dessus ses ancres dans la baie de Gibraltar, par un coup de vent terrible, & jeté sur la côte de Barbarie, entre la pointe de Tariffa & celle de Cabuta; on n'a sauvé de l'équipage qu'une centaine d'hommes qui ont été recueillis par les maures. Le second a échoué sur la barre, à l'entrée du Tage; mais tout l'équipage a été sauvé.

## S U I S S E.

De Bâle, le 5 janvier.

Tout est fort tranquille du côté d'Huningue, & l'on ne croit pas que les Autrichiens tentent sitôt un nouvel assaut. Il paroît même que le plan de l'archiduc consiste en ce que le prince de Furstemberg ne doit attaquer la tête de pont d'Huningue qu'après la prise de Kehl; cet événement obligeroit peut-être les Français à abandonner la tête de pont, qui ne leur seroit plus d'une grande utilité après la prise de Kehl, vu que les Autrichiens seroient alors dans le cas de concentrer la plupart de leurs forces devant Huningue & de prendre le petit fort à quelque prix que ce fût.

Les contingens des différens cantons helvétiques & des pays alliés arrivent peu à peu dans notre ville: il s'y trouve dans ce moment les contingens de Zurich, Berne, Soleure, Fribourg, Schaffouse, Appenzell, Glaris, Berne & de la ville de Saint-Gall. Ceux de Lucerne & des quatre petits cantons ne sont pas encore arrivés; & d'après les nouvelles qu'on a de ce côté, il ne paroît pas qu'ils doivent arriver sitôt. Le commandement en chef de ces troupes, ainsi que de celles du canton de Bâle, a été confié au colonel Scheuhzer, de Zurich, militaire distingué, qui joint à de vastes connoissances beaucoup de sagesse, de modération & de patriotisme. Toutes ces troupes sont en partie en garnison à Bâle, & forment un cordon sur presque toute la frontière de ce canton, depuis le Rhin jusqu'à Augst. Elles sont très-souvent relevées.

La violation du territoire helvétique par les autrichiens a fait beaucoup de bruit dans l'intérieur de la Suisse. On y a généralement désapprouvé la conduite des officiers,

lesquels se trouvent dans ce moment dans les prisons de notre ville. Il n'y a qu'une voix pour maintenir de toutes les forces la neutralité armée, que le corps helvétique a adoptée au commencement de cette guerre sanglante; neutralité qui lui a été si avantageuse, tandis que d'autres pays voisins ont été dévastés & leurs habitans ruinés.

Les deux représentans du corps helvétique (de Zug & de l'abbé de Saint-Gall) qui se trouvent ici depuis trois mois, vont partir ces jours-ci; ils seront remplacés par deux autres de Glaris & de la ville de Saint-Gall. Ces représentans qui changent tous les trois mois, veillent sur le maintien de la neutralité & assistent aux séances du conseil secret qui se tient ici. Cette institution sage, qui dure depuis le commencement de la guerre, a été d'un grand avantage pour toute la Suisse.

## FRANCE.

De Paris, le 22 nivôse.

Suivant les rapports de quelques officiers des vaisseaux rentrés à l'Orient, la baie de Bantry étoit le lieu du rendez-vous général où devoit se réunir toute la flotte, ce qui ne suppose pas que ce fût le point où l'on se proposoit de débarquer. On dit que pendant les quatre jours que la flotte resta mouillée dans la baie, il y eut des communications avec les habitans, & que des députés insurgés irlandais étoient venus assurer l'armée des dispositions favorables du peuple. Nous croyons qu'il faut se défier de pareils avis; ceux qui connoissent l'Irlande croiroient difficilement que ce soit en cette partie que nous pourrions trouver un parti assez nombreux pour favoriser une invasion. On ajoute que c'est le mauvais tems qui a forcé l'escadre à sortir de la baie & que tous les vaisseaux ont même été obligés de couper leurs cables & de laisser leurs ancres; ce qui supposeroit un grand état de détresse.

La révolution est-elle terminée? Non sans doute, répondent sur-le-champ tous les hommes révolutionnaires qui méditent de donner quelque supplément à ce terrible ouvrage. Elle n'est point terminée, répondent d'autres hommes qui ont déjà dévoré, par leur luxe & leurs excès, la fortune qu'ils devoient aux malheurs de la révolution, & qu'ils ne peuvent réparer qu'au milieu de nouveaux désastres. Elle n'est point terminée, répond encore un bien petit nombre d'hommes qui ne veulent sacrifier qu'à la vengeance. La plus grande partie de la nation se tait, obéit à ses nouvelles loix & reprend ses anciennes habitudes, s'efforce d'être gai du sein de sa misère, cherche à dérober à la révolution quelques momens de plaisir. Le peuple français a adopté le fatalisme des peuples orientaux. On ne cherche plus à employer, mais à user la vie; à prévenir les désastres, mais à s'en distraire. On s'enivre sur ce vaisseau déjà tant battu par la tempête, & personne ne songe à retrouver sa route.

Non, elle n'est point terminée cette révolution, hommes frivoles, hommes enivrés; elle plane encore sur vous avec tous ses fléaux. Si elle vous a accordé la trêve d'un moment, c'est que vous êtes épuisés de sang & d'audace; elle vous eût abandonnés, si elle vous avoit trouvés armés contre elle; vous n'êtes qu'assoupis, craignez son retour. Elle reviendra vers vous du sein de l'Italie, où le jaco-

Prisons de de toute helvétique sanglante que d'au- ans ruinés ( de Zu depuis trois placés par Gall. Ces , veillent ux séance tion sage , a été de

Prisme a établi sa domination ; où l'on fait encore des choix de suspects ; où l'on appelle dans une certaine rési- lence tous les nobles , sous peine d'arrestation : elle re- viendra vers vous du sein de la Hollande, où les premiers révolutionnaires ont déjà fait place à des révolutionnaires plus fougueux , à des niveleurs insensés qui déchirent leur patrie par des factions , tandis qu'elle perd son commerce , son existence politique & sa gloire. Elle reviendra vers vous du sein de vos malheureuses colonies , où les bour- reaux qu'on y a renvoyés surpassent toutes les horreurs de Robespierre , & vendent leurs compatriotes à des Afri- cains furieux dont ils ne peuvent plus retenir la rage.

Pourquoi donc seroit-on rassuré ici contre la continuité des mouvemens révolutionnaires ? Le désastre de nos finan- ces commença la révolution ; est-ce leur état actuel qui nous met à l'abri de toutes alarmes ? La corruption de nos mœurs , & sur tout les lâches calculs de l'égoïsme , ont causé la plupart de ses fléaux : nos mœurs se sont- elles épurées ? avons-nous acquis plus de dévouement à la chose publique ? par où se manifeste-t-il ? quel fruit avons-nous tiré de la plus cruelle expérience que jamais les hommes aient supportée ?

Je croirai la révolution terminée lorsque le gouverne- ment français ne combattra plus ses ennemis en les me- nant du soulèvement des peuples , lorsqu'il aura sauvé l'Italie des troubles qui la menacent , lorsqu'il ôtera toute espérance d'appui aux anarchistes qui oppriment Geneve , aux démagogues qui déjà se substituent aux vrais patriotes de Hollande ; lorsqu'il aura médité la terrible leçon que nous recevons aujourd'hui sur les plages de l'Irlande , où la tempête nous repousse , lorsque nous y portons une révolution.

A cette heure , où des inquiétudes si cruelles oppressent tout Français sur la destinée de la plus grande partie de notre flotte ; à cette heure où nous lisons nos pertes successives dans les papiers de notre ennemi qui en trom- pent , combien le gouvernement français doit comprendre que le tems étoit venu pour lui de consulter l'expérience , & ne pas toujours tenter les prodiges de la fortune , & surtout de ne plus compter sur les dispositions des peu- ples à se précipiter au-devant des fléaux révolutionnaires. Heureux s'il n'eût point repoussé les avertissemens pres- sans & répétés de l'opinion publique ; s'il n'eût point , par des destitutions & des exils , les marins expé- riementés qui ont eu la généreuse franchise de démontrer les dangers d'une expédition qui nous livre aujourd'hui à de si cruelles alarmes !

Il est rare qu'une fausse mesure ne soit point accom- pagnée de tout un système d'erreurs. L'aventurier , quel qu'il soit , qui présenta le projet d'une descente en Irlande , eût été signalé à l'Europe comme comme le génie mal- avisé qui a distrahit ou détruit pour quelque tems nos espérances de paix. On ne peut douter qu'il ne faille imputer le brusque renvoi de l'ambassadeur d'Angleterre à la pensée de cette expédition qui préoccupoit le gouvernement. Ainsi le ministre anglais qui cédoit au vœu de sa nation en refusant de chercher la paix , s'est vu servi par notre propre folie dans les moyens de différer encore cette paix. Il semble que nous-même nous ayons travaillé à empêcher plus fortement la nation anglaise aux projets ambitieux de son gouvernement , & à désarmer ce parti de l'opposition , dont le seul mot de paix doubloit les succès.

Prolonger la guerre , c'est prolonger la révolution. Un gouvernement ne peut se croire intéressé à prolonger l'une & l'autre qu'en isolant ses intérêts de ceux de la nation ; crime qu'on ne peut supposer : ce seroit en même-tems & le plus coupable & le plus insensé des calculs. La guerre a des chances inégales , & nous ne l'éprouvons que trop aujourd'hui sur l'empire de la mer. Un gouver- nement résisteroit mal à des désastres multipliés qu'on imputeroit à son impéritie , & il favoriseroit par-là l'au- dace d'une faction quelconque qui se substitueroit à lui. Quant à la révolution , dès que vous lui rendez son mou- vement destructeur , c'est le gouvernement qu'elle doit renverser d'abord. La révolution , qui n'est autre chose qu'un état d'anarchie , est essentiellement ennemie du gouvernement même qui croit la conduire. L'état révo- lutionnaire n'a jamais permis à quelques individus qu'une domination de quelques momens ; encore ont-ils été obligés de l'asseoir sur tous les crimes.

Que les fautes mêmes commises aujourd'hui par le gouvernement français ne le tiennent point en défiance de ses forces. Le gouvernement qui a pu éteindre parmi nous le fléau de la guerre civile doit rechercher avec avidité la gloire de terminer la guerre extérieure.

Mais une nation qui aspire à voir cesser l'état de révo- lution qui la consume , doit avoir pour y parvenir des moyens qui lui soient propres & presque indépendans de son gouvernement : c'est ce que j'examinerai dans une seconde lettre.

LACRETELLE , le jeune.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Séance du 22 nivôse.

Philippe Delleville a la parole pour une motion d'ordre ; il dit :

Une résolution du conseil , convertie en loi par le conseil des anciens , vient de faire coïncider le jour du ser- ment de haine à la royauté avec le calendrier républi- cain. Je viens vous proposer aujourd'hui de co-ordonner ce serment avec la république & la constitution. Il faut que ce serment , qui ferme les portes de Rome aux Tar- quin , ne les ouvre pas aux Catilina ; & pour parler sans figure , il nous faut un serment qui , en excluant pour toujours la royauté de notre territoire , en expulse à jamais les anarchistes de toutes les couleurs ; il faut enfin que ce serment solennel lie tous les fonctionnaires publics au régime républicain que le peuple français a choisi en vertu de sa souveraineté.

Vous le sentez tous , citoyens collègues ; en jurant simple- ment haine à la royauté , nous ne jurerions rien que Marat , Robespierre & leurs successeurs & sicaires anarchiques n'ayent juré & ne jurent encore volontiers , puisqu'ils enveloppent dans leur haine générale & implacable contre tout gouvernement & toute espèce de loi celui-là , ainsi que le républicain ; & ce n'est sûrement pas ainsi que les représentans du peuple doivent & veulent jurer.

Nous avons aboli la royauté en France ; nous y avons substitué le gouvernement républicain , aussi éloigné de l'anarchie que de la royauté. Donc , en jurant haine à

& royauté & à l'anarchie nous devons jurer attachement & fidélité à la république.

Ici, j'aurois un beau champ à m'étendre, si je voulois développer tout-à-la-fois & les outrages absurdes de nos derniers tyrans contre les autres peuples & leur forme de gouvernement; outrages que le peuple français n'a jamais partagés. Il l'a déclaré à la face de l'Univers; souverain chez lui, il s'y maintiendra indépendant; mais il saura conserver le respect dû aux autres gouvernemens, quelqu'en soit la forme. Mais ai-je besoin de vous occuper de ce sujet, quand déjà plusieurs des plus puissans états de l'Europe, nos amis & nos alliés naturels, ont rendu justice à nos principes & à notre loyauté.

Au reste, toute la terre sait aujourd'hui, que vexé par ses vieux maîtres, trahi par celui-là même qu'il avoit revêtu d'une royauté volontaire, dont sa désertion l'avoit rendu indigne, le peuple français a irrévocablement aboli la royauté, & l'on s'est d'après cela, qu'il ne peut plus y avoir pour partisans de la royauté en France, que des révoltés ou des fous.

Mais ce n'est pas assez, citoyens collègues d'avoir aboli le gouvernement royal & de le haïr, comme je l'ai dit, à la manière des brigands & des anarchistes, il faut joindre à notre haine, sainement entendue, un attachement spécial & durable au gouvernement républicain & à la charte constitutionnelle qui nous le garantit.

Delleville propose un projet de résolution conforme aux principes énoncés dans sa motion.

Le conseil l'adopte sans rédaction, & ordonne l'impression du discours & du projet.

Defermond, après avoir tracé le tableau de tous les maux auxquels les départemens de l'Ouest ont été si long-tems en proie, propose un projet de résolution tendant à leur accorder des décharges sur le paiement des contributions arriérées.

Gossuin, Fabre & plusieurs autres membres représentent que ces départemens ne sont pas les seuls qui ont beaucoup souffert.

Fabre dit que ce n'est pas la première fois qu'on a tenté d'empêcher que les départemens de l'Ouest ne contribuent aux charges publiques.

Ces paroles excitent un mouvement assez vif. — Defermond y répond avec avantage; mais comme on persiste à demander que le projet soit étendu à tous les départemens ravagés, soit par la guerre intestine, soit par la guerre étrangère, le conseil ajourne le tout après avoir ordonné l'impression du projet & du rapport de Defermond.

Le conseil a adopté ensuite un projet de résolution sur la régie des poudres & salpêtres, & s'est occupé des moyens de simplifier la comptabilité nationale.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PARADIS.

Séance du 22 nivôse.

On ouvre la discussion sur une résolution du premier nivôse qui, conformément à la loi du 10 septembre

1792, ordonnoit que le citoyen Pasquier jouiroit de sa rente viagère constituée à son profit sur la tête de son fils, mort à l'hôpital militaire d'Aix-la-Chapelle; résolution que la commission chargée de l'examiner avoit proposé de rejeter, attendu qu'il n'étoit point prouvé que Pasquier, fils, fut mort de blessures ou par suite des fatigues qu'il avoit éprouvées.

Thibaut & Vernier blâmoient cette sévérité envers les parens des défenseurs de la patrie.

Lanjuinais a attaqué la résolution sous le rapport de l'inconstitutionnalité. Faire l'application d'une loi, dit-il, c'est faire un acte administratif ou judiciaire; accorder ou refuser une rente, c'est décider une question contentieuse qui ne peut être jugée qu'avec l'agent du trésor public. La constitution défend ces sortes d'actes au corps législatif, & je ne crois pas que nous devions une seconde fois nous exposer à ce que le directoire exécutif nous remontre que nous nous sommes écartés des lois constitutionnelles.

Le conseil a rejeté la résolution. Il a approuvé celle du premier nivôse, qui ouvre au ministre de l'intérieur un crédit de 375 mille livres pour les dépenses du directoire.

Bourse du 22 ventôse.

Amsterdam... 59 $\frac{7}{8}$ $\frac{3}{4}$ , 60 $\frac{7}{8}$ .	Bordeaux..... $\frac{1}{2}$ bénéf.
Hambourg. 191, 191 $\frac{1}{2}$ , 189.	Or fin..... 101 liv. 10 s.
Madrid..... 11 l. 2 s. 6 d.	Lingot d'arg..... 50 l. 5 s.
Cadix..... 11 l.	Piastre. 5 liv. 4 s. à 3 s. 9 d.
Gènes..... 90 $\frac{1}{2}$ , 91 $\frac{1}{2}$ .	Quadruple..... 79 liv.
Livourne..... 103.	Ducat d'Hol..... 11 l. 6 s.
Bâle..... 1 $\frac{1}{4}$ .	Souver..... 33 l. 12 s. 6 d.
Lausanne.. 2 perte. 2 mois.	Guinée.....
Londres..... 24 15 s.	Mandat, 1 l. 4 s., 4 $\frac{1}{2}$ , 5, 5 $\frac{1}{2}$ .
Lyon..... au pair.	6 s. 9 d., 7 s.
Marseille..... au pair.	Conrs du directoire 1 l. 10 s.

Esprit  $\frac{5}{6}$ , 500 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 390 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique..... — Café Saint-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Inde, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s. — Savon de Marseille, 19 s. 6 d. — Chandelle, 12 s.

Tableau des prisons de Paris sous le règne de Robespierre. A Paris chez Geoffroy, rue de la Monnoie, n° 24, au coin de la rue Baillet. Le prix des deux volumes est de 4 liv. pour Paris & 5 liv. pour les départemens.

C'est la réimpression d'un recueil déjà connu (& vendu tout entier); « mais plus correcte & entièrement purgée de toutes expressions révolutionnaires. C'est un dépôt où pourront puiser les curieux vains qui sont appelés à brûler l'histoire épouvantable du règne de Robespierre ».

Dictionnaire des domaines nationaux & des droits d'enregistrement de timbre, d'hypothèque, de patente, de dépôts & consignations & de saisie réelle. Nouvelle édition, 1 vol. in-8°. de 250 pages. Prix, 6 liv. & 7 liv. franc de port.

A Blois, chez l'auteur, le citoyen Désormeaux, receveur du timbre & à Paris, chez Perronneau, imprimeur-libraire, rue des Grands-Augustins, n° 14.